



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MARS 2018

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 18h30

Affiché le 20 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

L'An Deux Mille Dix-neuf, le 13 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire.

Etaient présents : M. GICQUEL, Mme MAGNE ; M. SEGALAT, M. GAILHAC ; M. CRON ; Mme CERTIN ; M. TURANO ; Mme HERBERT ; M. BOCCARA ; M. MIROUDOT ; M. VAN DEN AKKER ; M. DROUVILLE ; Mme LYET ; M. ROURE ; Mme GRUBER ; Mme KADOUCH ; M. BENOIT ; Mme MENOUE ; Mme OBENANS ; Mme GONNET ; Mme EL HARTI ; Mme MEUNIER ; M. CARREL ; M. GABISON ; Mme DE LA BRETEQUE ; M. BELLAÏCHE ; Mme UDDIN ; M. RAMBAUD ; Mme BERTRAND.

Etaient représentés : Mme MOLINA ; M. CASTRO ; Mme LEHOUT-POSMANTIER ; M. FAINTUCH ; M. MAZURE

Etaient absents : Mme GRATIET.

1) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur GAILHAC

2) Adoption du Procès-verbal séance du 19 décembre 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2018.

3) Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération 2019-001

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4) Approbation du Contrat d'Aménagement Régional et autorisation donnée au Maire de le signer

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération 2019-002

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le principe du Contrat d'Aménagement Régional avec la Région Ile-de-France.

Il a précisé que le montant total des travaux est ainsi estimé :

- réaménagement du Parc de Conflans : 608 290 € HT
- travaux de l'Hôtel de Ville : 940 533 € HT

- ravalement des écoles 501 617 € HT
- soit un total de 2 050 440 € HT

5) Approbation de la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIFUREP
Rapporteur : Madame LYET **Délibération 2019-003**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la nouvelle convention d'adhésion à la Centrale d'achat du SIFUREP et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention

6) Tarifs des concessions dans les cimetières communaux – Année 2019
Rapporteur : Madame LYET **Délibération 2019-004**

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (4 voix contre – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »), de fixer les tarifs des concessions (à partir du 1^{er} avril 2019) dans les cimetières comme suit :

A) Concessions quinquennales :

Cimetière concerné	Type de concessions	tarif 2019 (en €)
VALMY	enfant	177
VALMY	adulte	375

B) Concessions trentenaires et cinquantenaires

Cimetière concerné	Type de concessions	tarif 2019 (en €)
VALMY	30 ans - enfant	336
VALMY	30 ans - adulte	735
ANCIEN	30 ans - adulte	912
VALMY	50 ans - adultes	1646
ANCIEN	50 ans - adultes	3495

C) Concessions perpétuelles

Cimetière concerné	Type de concessions	tarif 2019 (en €)
VALMY	Chapelle à restaurer	3165
ANCIEN	Chapelle à restaurer	3165
VALMY	perpétuelle	7090
ANCIEN	perpétuelle	7700

D) Cases de columbarium

Cimetière concerné	Durée de mise à disposition	tarif 2019 (en €)
VALMY	10 ans	304
VALMY	30 ans	608
VALMY	50 ans	1215
ANCIEN	50 ans	1494

7) Taxes et redevances funéraires dans les cimetières communaux – Année 2019
Rapporteur : Madame LYET **Délibération 2019-005**

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (4 voix contre – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »), de fixer les taxes et redevances dans les cimetières communaux comme suit :

- la taxe perçue lors de chaque inhumation est fixée à 75.80 €
- la redevance pour la location d'une case de caveau provisoire est fixée à 22.55 €, elle s'applique à l'entrée puis à la sortie du caveau provisoire. Le droit de séjour, il ne sera perçu qu'à partir du 8ème jour et est fixé à 3.80 € par jour
- la taxe de dispersion est fixée à 58.40 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce que Monsieur le Maire fixe, conformément à l'article L2213-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le taux de la vacation de police à régler par les familles à 22 € lorsque des opérations de surveillance sont nécessaires

8) Modification du règlement intérieur Compte Epargne Temps
Rapporteur : Madame MENOUE **Délibération 2019-006**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'appliquer une revalorisation de 10€ des jours épargnés au titre du CET et l'abaissement de 20 à 15 jours du seuil d'indemnisation des jours épargnés au titre du CET.

A compter du 1^{er} janvier 2019 les montants forfaitaires s'élèvent à :

- 135€ par jour pour les agents de catégorie A
- 90€ par jour pour les agents de catégorie B
- 75€ par jour pour les agents de catégorie C

La modification du règlement intérieur du Compte Epargne Temps est applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

9) Participation à la protection sociale complémentaire pour la période 2020-2025
Rapporteur : Monsieur SEGALAT **Délibération 2019-007**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de s'associer à la procédure de mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne pour la passation de convention de participation pour les risques santé et prévoyance à adhésion facultative pour les agents communaux.

Il a également acté que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés à compter du 1^{er} janvier 2020 fera l'objet d'une délibération ultérieure, une fois les tarifs et garanties connus.

10) Rapport d'Orientation Budgétaire 2019
Rapporteurs : Monsieur le Maire – Monsieur SEGALAT **Délibération 2019-008**

Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, de la transmission du rapport d'orientation budgétaire et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

- 11) **Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accorder une garantie d'emprunt de 2 000 000 € souscrit par l'Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques (OGEC) pour le compte de Notre Dame des Missions en vue de poursuivre la réhabilitation des bâtiments anciens, et en particulier de respecter les nouvelles normes d'accessibilité de l'établissement d'enseignement.**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention et l'acte de cautionnement

Rapporteur : Madame HERBERT

Délibération 2019-009

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 2 000 000 € souscrits par l'OGEC auprès de la Société Générale.

Il a précisé que les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 2 000 000 €
- Type de financement : prêt à taux fixe
- Durée totale du prêt : 84 mois
- Taux d'intérêt nominal : 0,95 % l'an, hors assurance et frais
- Montant des échéances : 89 456,34 € (hors assurance)
- Modalités de remboursement : Amortissable en 23 échéances trimestrielles
- Garantie : Cautionnement solidaire à hauteur de 100 % de la Ville de Charenton-le-Pont,

- 12) **Approbation d'une garantie d'emprunt d'un montant total de 503 200 € souscrit par EMMAUS HABITAT en vue de financer la réhabilitation de 28 logements collectifs situés 9 rue Victor Hugo et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention liée au Contrat de Prêt Caisse des Dépôts et Consignations n° 91447**

Rapporteur : Monsieur DROUVILLE

Délibération 2019-010

Le Conseil Municipal a accordé, **à l'unanimité**, la garantie d'emprunt à EMMAUS HABITAT pour un montant total de 503 200 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention afférente avec EMMAUS HABITAT.

- 13) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'objectifs entre la Commune et l'association du Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC)**

Rapporteur : Madame MENOUE

Délibération 2019-011

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs de l'année 2019 avec le Groupement d'Entraide du Personnel Communal (G.E.P.C.).

- 14) Subvention 2019 destinée au Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) - Opération chèques vacances 2019 pour le personnel communal - Contribution de la Collectivité – Employeur**
Rapporteur : Madame MENOUE **Délibération 2019-012**

Le Conseil municipal a autorisé, à **P'unanimité**, le versement d'une subvention de **66 180€** au Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) afin de contribuer à la mise en place de chèques vacances destinés au personnel communal.

- 15) Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions annuelles d'objectifs entre la Commune et les associations : Cercle Athlétique de Paris Charenton, Cercle d'Escrime Henri IV, Cercle des Nageurs de la Marne Charenton Volley Ball, Charenton Tennis de Table, Azur Olympique Charenton et Saint-Charles Charenton / Saint-Maurice Basket Ball**
Rapporteur : Madame CERTIN **Délibération 2019-023**

Le Conseil Municipal a approuvé, à **P'unanimité**, les conventions d'objectifs entre la commune de Charenton-le-Pont et les associations Cercle Athlétique de Paris Charenton, Cercle d'Escrime Henri IV, Cercle des Nageurs de la Marne Charenton Volley Ball, Charenton Tennis de Table, Azur Olympique Charenton et Saint-Charles Charenton / Saint-Maurice Basket Ball.

Il a également autorisé Monsieur le Maire à signer ces conventions.

- 16) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'exonérer de pénalités de retard la Société SARMATES, titulaire du lot 3 et la Société PORTELEC, titulaire du lot 6, du marché PA1604, travaux de rénovation de la Tribune Guérin**
Rapporteur : Monsieur CRON **Délibération 2019-013**

Le Conseil Municipal a autorisé, à **P'unanimité**, Monsieur le Maire à prononcer l'exonération des pénalités de retard à la Société SARMATES, titulaire du lot 3 et à la Société PORTELEC, titulaire du lot 6.

- 17) Autorisation donnée à Monsieur AGLIETTA de déposer une déclaration préalable pour la réalisation d'un portrait de Marcel MONTARNAL sur le mur du square Montarnal**
Rapporteur : Madame HERBERT **Délibération 2019-014**

Le Conseil Municipal a autorisé, à **P'unanimité**, Monsieur AGLIETTA à déposer une déclaration préalable pour la réalisation d'un portrait de Marcel Montarnal sur le mur du square Montarnal.

- 18) Dépose des autorisations d'urbanisme nécessaires à la reconstruction du mur de soutènement du stade Guérin et la reconstruction de l'escalier reliant le parking du gymnase au chemin de halage**
Rapporteur : Monsieur CRON **Délibération 2019-015**

Le Conseil Municipal a autorisé, à **P'unanimité**, Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la reconstruction du mur de soutènement du stade Guérin et la reconstruction de l'escalier reliant le parking du gymnase au chemin de halage.

- 19) Convention de partenariat pédagogique entre les villes de Charenton-le-Pont, Saint-Maurice, l'Etablissement Territorial Paris Est Marne et Bois, le lycée Robert Schuman et le Club Gravelle Entreprendre**
Rapporteur : Monsieur MIROUDOT **Délibération 2019-016**

Le Conseil Municipal a autorisé, à **l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pédagogique entre les villes de Charenton-le-Pont, Saint Maurice, l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, le lycée Robert Schuman et le Club Gravelle Entreprendre.

- 20) Signature d'une convention de partenariat expérimental entre la ville de Charenton-le-Pont et la société Mitch pour la mise en place d'ateliers pour les demandeurs d'emploi leur permettant de réaliser leur curriculum vitae sous format vidéo contribuant à leur insertion professionnelle et leur retour à l'emploi – note pour information**
Rapporteur : Monsieur MIROUDOT **Délibération 2019-017**

Le Conseil Municipal a approuvé, à **l'unanimité**, la convention de partenariat à titre expérimental entre la commune de Charenton-le-Pont et la société MITCH pour la mise en place d'ateliers sur le CV vidéo et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.
 Il précise que le partenariat ne donne lieu à aucun règlement financier

- 21) Autorisation de signer l'avenant n°3 au marché public de Performance Énergétique dont le titulaire est la société CRAM**
Rapporteur : Monsieur CRON **Délibération 2019-019**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 relatif au marché de Performance Énergétique visant à intégrer au marché des travaux supplémentaires de création et/ou de modifications d'installations.

- 22) Avis sur le projet de Zone à Faibles Emissions (ZFE) ou Zone à Circulation Restreinte (ZCR) de Saint-Maurice**
Rapporteur : Monsieur TURANO **Délibération 2019-020**
Délibération 2019-021

Le Conseil Municipal a émis, à **l'unanimité**, un avis favorable sur les projets de Zone à Faibles Emissions (ZFE) ou Zone à Circulation Restreinte (ZCR) des villes de Saint-Maurice et Paris assorti des points de vigilance suivants :

- La ZFE doit s'accompagner de dispositif d'aides aux particuliers notamment des soutiens financiers complémentaires à ceux qui existent déjà de la part des collectivités concernées ;
- La ZFE doit aussi être en cohérence avec un nécessaire renforcement des transports en commun et notamment des lignes de bus propre ;
- Le calendrier de déploiement de la ZFE qui conduit à interdire dès le mois de juillet 2019 aux véhicules classés en Crit'Air 5 et aux véhicules non-classés de circuler dans le périmètre intra A86 est inadapté compte tenu de l'inexistence de moyens de contrôle automatique pour le respect de cette mesure ;
- Ce dispositif pourrait s'accompagner de la réduction de la vitesse à 70 km/h sur l'autoroute A4.

Il a par ailleurs indiqué qu'il souhaite en outre qu'en cas de pic de pollution, les autorités concernées examinent l'application de la circulation alternée dès le premier jour tout autant que la gratuité des transports en commun afin d'inciter les usagers à les emprunter.

23) Présentation pour information de l'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploitation du SYCTOM à Ivry-sur-Seine
Rapporteur : Madame MAGNE

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication d'informations sur l'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploitation du SYCTOM à Ivry-sur-Seine.



24) Adoption de la résolution générale du 101e congrès des maires et des présidents d'intercommunalité dans le cadre des discussions avec la présidence de la République et le Gouvernement
Rapporteur : Monsieur le Maire **Délibération 2019-022**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de soutenir la résolution votée lors du 101e congrès des maires et des présidents d'intercommunalité dans le cadre des discussions avec la présidence de la République et le Gouvernement

25) Vœu en faveur du maintien intégral de la ligne 15 du Grand Paris Express et du refus de la remise en cause de l'interopérabilité entre les lignes 15 Sud et Est
Rapporteur : Monsieur le Maire **Délibération 2019-024**

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le vœu en faveur du maintien intégral de la ligne 15 du Grand Paris.

Fin de séance : 22h45

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables
auprès du service Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**